

Un élève = un élève

Conrad van de WERVE avec Giuseppina MINISTRU

À un mois des élections, l'enseignement libre lance une campagne de sensibilisation afin de faire respecter le principe d'égalité entre tous les élèves. À ce jour, les écoles du libre doivent se débrouiller avec 50% de moyens en moins que les écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement pour assurer les mêmes missions éducatives, avec les mêmes obligations. Rendez-vous sur www.uneleve.be pour découvrir nos vidéos et nos fiches informatives, et pour signer notre pétition.



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, en février dernier, un décret assurant aux écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) un financement de 20 millions EUR chaque année au-delà de ce qui avait été prévu au(x) terme(s) des accords de la Saint-Boniface, soit 400 millions EUR au total au cours des 20 prochaines années. Pour rappel, ces accords prévoyaient que, au terme de la période transitoire, les subventions de fonctionnement de l'enseignement libre atteignent par élève 75% des dotations perçues par le réseau WBE. Cet objectif n'a jamais été atteint. En 2018, ces subventions par élève s'élevaient, en effet, à peine à 50% des dotations perçues par WBE.

Refinancement

Les besoins de toutes les écoles, libres et officielles, sont considérables : rencontrer les attentes de gratuité, adapter les infrastructures aux besoins du futur tronc commun, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, assurer la transition numérique de l'enseignement et des apprentissages, financer les besoins d'investissement qui y sont associés, et disposer d'un cadre administratif

à la hauteur des besoins.

Dans ce contexte, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) demandent, pour les 20 prochaines années, un financement additionnel comparable à celui consenti pour le réseau WBE, en proportion du nombre d'élèves qu'il scolarise, à savoir 66 millions EUR par an¹.

Soutenir la campagne

À l'approche du scrutin, nous vous proposons d'interpeler (gentiment) vos élus afin de faire respecter le principe constitutionnel d'égalité entre tous. Comment ? En signant notre pétition sur www.uneleve.be. Inscrivez-y le prénom d'un enfant ou d'un jeune qui, selon vous, doit être traité comme n'importe quel autre enfant ou n'importe quel autre jeune. Sur ce même site, vous trouverez une courte vidéo didactique et grand public qui permet de prendre la mesure de ces inégalités de traitement. Ceux qui souhaitent creuser davantage la question peuvent aussi consulter une série de fiches thématiques². Vous êtes bien sûr invités à diffuser l'information autour de vous et, si vous le souhaitez, via vos réseaux sociaux. ■

1. (Re)lire aussi la priorité n°7 de l'enseignement catholique pour la législature 2019-2024 : <http://enseignement.catholique.be> > **Actualité** > **Mémoire** et www.entrees-libres.be > **Archives** > **2018-2019** > **numéro 137** > **dossier, pp. 7 et 8**

2. Parmi celles-ci : le principe constitutionnel d'égalité, les subventions de fonctionnement, les inégalités en matière de personnel, les avantages sociaux, les bâtiments scolaires et les Écoles Supérieures des Arts (ESA)



Nathalie et David

Nathalie et David ont 11 ans. Ils sont tous les deux en 6^e primaire.

- Nathalie fréquente l'école fondamentale Sainte-Marie. Le Centre scolaire Saint-Rémy est l'école secondaire de son premier choix ;
- David est inscrit à l'école primaire Le Ruisseau (Wallonie-Bruxelles Enseignement). L'athénée du Ruisseau est son premier choix pour ses futures études secondaires.

Pour l'école de Nathalie, qui appartient à l'enseignement catholique, la Fédération Wallonie-Bruxelles verse 542 EUR de subventions de fonctionnement.

Pour l'école de David, organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1015 EUR de dotation seront octroyés, soit presque le double.

Dans l'enseignement secondaire, l'établissement choisi par Nathalie percevra la somme de 814 EUR pour couvrir tous les frais de l'école, alors que l'athénée où est inscrit David disposera du double (1620 EUR) !

Dans les rôles de Nathalie et David, Nicolas et Eugénie, comédiens à la Compagnie du Rocher Bayard (Dinant)

L'heure du bilan

Interview : Conrad van de WERVE



Une législature s'achève, une nouvelle s'ouvre d'ici quelques semaines. C'est l'occasion, pour *entrées libres*, de faire le bilan de la mandature écoulée avec la ministre en charge de l'Enseignement, **Marie-Martine SCHYNS** (cdH). Rencontre.

Joëlle MILQUET a initié le Pacte pour un enseignement d'excellence, pierre angulaire de cette législature, que vous avez porté ensuite. Quelles en étaient les principales intuitions ?

Marie-Martine SCHYNS : Au-delà des intuitions, c'est un véritable diagnostic qui a été posé par les acteurs du Pacte, un diagnostic sans complaisance, qui a relevé que dans notre système scolaire, il y avait des inégalités, mais aussi des résultats à améliorer : on pense évidemment aux études PISA, mais elles ne sont pas les seules. L'important, c'est de nuancer ce diagnostic. Les enquêtes PISA nous indiquent par exemple que, dans 50% de nos écoles, les résultats sont bons ou excellents. Cela veut donc dire qu'il y a déjà de bonnes pratiques sur le terrain. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de notre système que l'on doit améliorer, et c'est pour cette raison qu'on a misé sur les plans de pilotage et sur le futur tronc commun, qui sont les deux grands piliers du Pacte. Et c'est sur base de ce diagnostic que la mécanique du Pacte a été pensée avec les différents acteurs : les Pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents. Ensemble, ils ont rédigé l'Avis n°3 du Pacte, qui est la feuille de route que je m'emploie à mettre en œuvre depuis deux ans et demi.

À ce stade, quelles sont les principales réalisations du Pacte ?

MMS : On s'est mis d'accord, dès le départ, sur le fait qu'il fallait commencer au commencement, c'est-à-dire dès les maternelles. Je pense au renforcement de l'encadrement dans les classes. On avait un taux d'encadrement inférieur à la moyenne européenne.

On a ensuite renforcé le statut des

puéricultrices et des psychomotriciens, et dès la rentrée prochaine, les centres PMS pourront engager des logopèdes qui seront mis à disposition des écoles. Parmi les autres mesures du Pacte déjà en route, il y a évidemment les plans de pilotage. Les écoles de la première vague vont les remettre incessamment. Leurs directions ont été formées l'année dernière et se sont mises en chantier avec leurs équipes dès septembre dernier.

Les perspectives sont d'autant plus claires que la contractualisation entre les écoles et l'autorité publique est désormais possible...

MMS : En séparant du pouvoir public le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) – qui reste évidemment organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles –, on a mis tous les réseaux à équidistance du pouvoir régulateur. C'est une belle avancée, et j'en profite pour remercier ici tous les parlementaires qui ont rendu cela possible. On a trouvé un accord aux deux-tiers des voix. On a énormément travaillé, et finalement, nous y sommes arrivés ! Grâce à ce vote, c'est toute la gouvernance du Pacte qui peut se mettre en place. Les Délégués aux contrats d'objectifs seront ainsi à pied d'œuvre très prochainement.

Autre gros morceau : le tronc commun. Dans quel horizon temporel se situe-t-on ?

MMS : L'objectif est toujours de débiter en 2020 en maternelles. On avait imaginé, au départ, commencer avec les enfants de 3 à 8 ans. Ce ne sera pas possible, au vu des ajustements qu'il reste à réaliser au niveau des référentiels. Je vais, dès lors, proposer un démarrage en 2020

À quoi servent les subventions de fonctionnement ?

Les subventions de fonctionnement doivent couvrir tous les frais qui permettent à l'école de fonctionner, à l'exception des salaires des enseignants : l'achat de matériel, d'outils pédagogiques, de manuels... Elles servent également à payer les salaires des ouvriers, du personnel d'entretien, et parfois des secrétaires.

Les services d'accueil en dehors des cours et de garderies sont le plus souvent facturés aux parents, parce que les écoles appartenant au réseau libre ne bénéficient d'aucune dotation complémentaire permettant l'organisation de cet accueil hors temps scolaire.

Les écoles du réseau WBE reçoivent les moyens de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation des classes vertes, alors que dans l'enseignement catholique, ce sont les parents qui devront financièrement contribuer à ce type de projet.